

Propositions pour une politique documentaire académique 2006-2007

Cahier des charges du Groupe Académique sur la Politique Documentaire

Depuis plusieurs années, nous avons mis en place une politique documentaire académique préparée par le GAPD et présentée à M. le Recteur pour validation. Cette politique se décline en plusieurs axes :

Axe 1 : Formation des élèves à la culture de l'information

Donner à l'élève les compétences qui doivent lui permettre de rechercher de l'information, la sélectionner, la traiter et de construire des connaissances. Parmi les compétences, plusieurs entrent dans le champ des TICE, dont la maîtrise fait partie du socle commun de connaissances et de compétences. En ce sens, la formation des élèves à la culture de l'information s'inscrit dans l'acquisition du socle commun des connaissances et des compétences.

Objectifs opérationnels :

1- nécessité d'un logiciel documentaire en version réseau, accessible sur tous les postes de l'établissement

Afin que chaque membre de la communauté scolaire puisse avoir accès aux documents existant dans l'établissement, l'accès au catalogue du CDI doit être possible depuis tous les postes informatiques de l'établissement (au moins depuis l'ensemble du réseau pédagogique). Cette exigence implique :

- que l'établissement soit équipé d'un réseau pédagogique complet (sous MAGRET dans la majorité des cas)
- de disposer d'un logiciel documentaire en réseau : le logiciel couramment utilisé est BCDI 2006 diffusé par le CRDP de Poitiers dont le coût peut être trop élevé pour certains établissements.

Quelques établissements, pour diverses raisons, ne disposent pas de réseau pédagogique couvrant l'ensemble de l'établissement mais surtout un nombre important d'établissements de l'académie est encore équipé de logiciels monopostes comme Diderot, BCDI 1 ou BCDI 2.

Les établissements ne pouvant pas acquérir BCDI 2006 pourront utiliser un logiciel libre, PMB. En accord avec la Mission TICE, nous expérimentons cette année sa mise en œuvre : hébergement des bases sur un serveur académique, formation des utilisateurs, mise en place d'un accompagnement académique piloté par la conseillère pédagogique. Un groupe de travail (ARED TICE) est créé au sein du GAPD, il aura pour objectif de tester les fonctionnalités de PMB, d'acquérir des compétences et de constituer à terme un dispositif d'accompagnement. Le pilotage académique de cette expérimentation est assuré par M. Rivano, IA IPR, et Mme Bénévent, conseillère pédagogique.

Voir la rubrique [Logiciels documentaires](#) pour la mise en oeuvre de cette orientation.

2- mise en place de la politique documentaire dans les établissements scolaires

La circulaire de rentrée prévoit que le projet d'établissement doit comporter un volet « politique documentaire ». Celle-ci doit traduire en actes la formation des élèves à la culture de l'information. Le document « culture de l'information et programmes d'enseignement », piloté par l'inspection générale, réalisé par le GAPD (académie de Toulouse) et publié par le CRDP de Toulouse, montre comment toutes les disciplines concourent à cette formation. Le documentaliste doit être le conseiller technique du chef d'établissement pour la rédaction du volet « politique documentaire » du projet d'établissement et la personne ressource de sa mise en oeuvre. Il doit donc faire partie, comme l'indique cette circulaire, du conseil pédagogique.

Axe 2 : donner aux enseignants documentalistes des outils conceptuels et techniques pour la formation des élèves à la culture de l'information

Objectifs opérationnels

1- recherche formation sur les concepts en information-documentation à faire acquérir aux élèves.

L'objectif essentiel est de relier ces concepts, décrits dans le Portefeuille de compétences documentaires élaboré par l'académie de Toulouse, aux éléments de programmes disciplinaires sur l'accès à la culture de l'information. Le groupe de recherche formation, issu du groupe académique des professeurs documentalistes, de l'UTM, de l'IUT, de l'IUFM et du CRDP a pour mission de mettre en oeuvre cette recherche.

2- Mutualiser les traitements documentaires (ARED TICE)

Il s'agit de poursuivre le travail commencé sur la mutualisation des notices et d'étudier la possibilité de la mutualisation du dépouillement des périodiques. Cette dernière mission doit permettre d'alléger les tâches de gestion des documentalistes qui n'ont pas la possibilité financière de s'abonner aux services correspondants (Mémo fiches du CRDP de Poitiers). L'outil pourra également être utilisé par les documentalistes des établissements tenus de dépouiller eux-mêmes leurs périodiques (hors abonnement de Poitiers) afin de mutualiser ce dépouillement, y compris au niveau national.

Axe 3 : former les enseignants documentalistes à l'évolution didactique et technologique de leur métier

Objectifs opérationnels :

1- Accompagner les documentalistes au plus près de leur lieu de travail.

Deux animateurs de départements ou de bassins (pour la Haute-Garonne) assurent l'accompagnement pédagogique des documentalistes. Ils animent en particulier les journées départementales, temps fort dans la politique de formation des documentalistes.

2- Former les animateurs de départements ou de bassins pour leur permettre d'assurer leurs missions d'accompagnement et d'animation